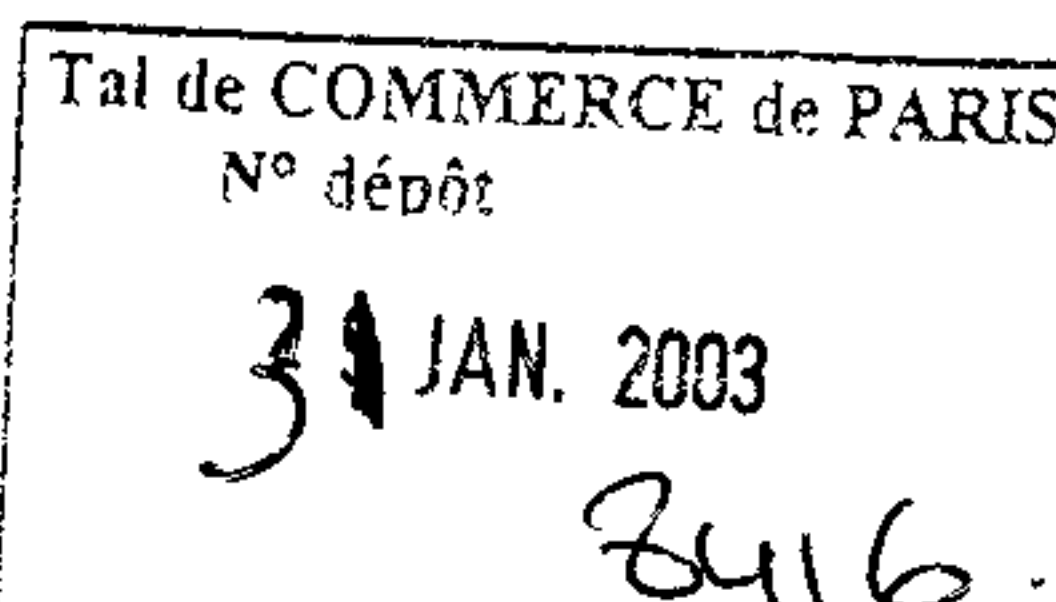


A.B. PLUS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 €

Siège social : 48, rue de Patay - 75013 PARIS

RCS PARIS B 411 611 916



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2003

97B-5392

L'an deux mil trois, et le six janvier à dix neuf heures, les associés de la SARL AB PLUS, au capital de 8.000 euros se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------|
| - Madame Anna BAGOT, propriétaire de deux cent cinquante parts | 250 parts |
| - Monsieur Marc CARMELLE, propriétaire de deux cent cinquante parts | 250 parts |

Total des parts sur les 500 parts composant le capital social : 500 parts.

Monsieur Claude MABELLY préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent 500 parts sociales, soit plus des trois quarts des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Claude MABELLY de ses fonctions de gérant pour raisons personnelles, à effet du 6 janvier 2003.

C.D. C.M.

AB

Elle nomme en qualité de gérante-associée, sans limitation de durée :

- Madame Anna BAGOT, née FEREIRA DA COSTA
Demeurant 36, avenue Paul Vaillant Couturier 94310 ORLY,
De nationalité portugaise.

Madame Anna BAGOT, née FEREIRA DA COSTA déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

La collectivité des associés donne quitus entier de son mandat à Monsieur Claude MABELLY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la rémunération de Madame Anna BAGOT, née FEREIRA DA COSTA fera l'objet d'une décision ultérieure. Elle aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, la gérante associée n'a pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

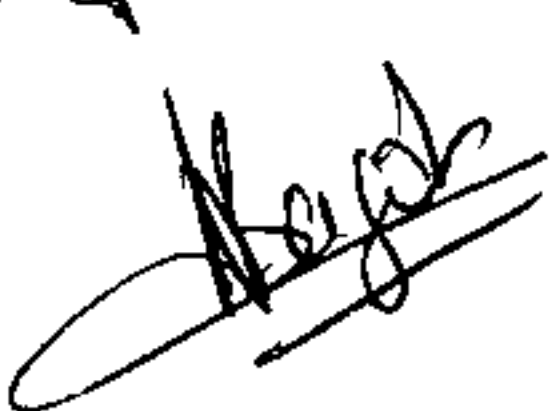
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 Heures 45.

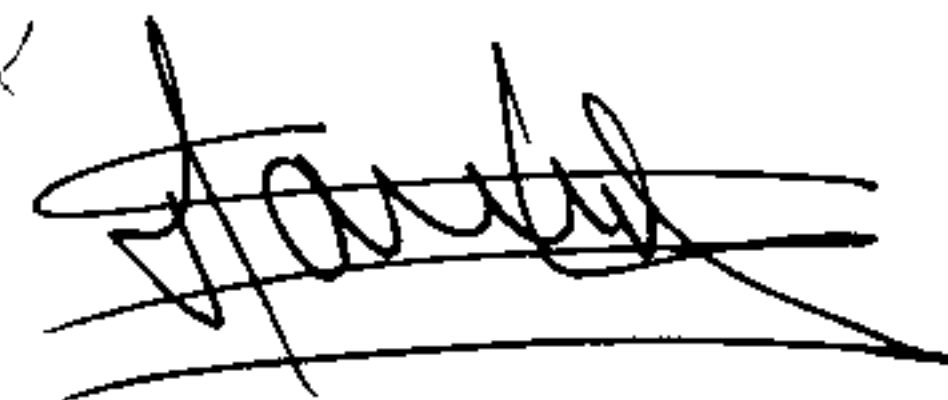
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents

Anna BAGOT

Marc CARMELLE

Claude MABELLY

*Bon pour acceptation
des fonctions de gérante*


α 

α 